



Le 8 avril 2024

Ministère de la Santé
Direction des politiques et des opérations des équipes Santé Ontario, Division des
partenariats stratégiques
438, avenue University
Toronto (Ontario) M7A 2A5

**Re: Commentaires sur le nouveau règlement proposé en vertu de la Loi pour des
soins interconnectés, 2019**

Introduction

Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario (RSSFE, ou simplement, le Réseau) accueille favorablement et est reconnaissant de l'opportunité de fournir au ministère de la Santé cette réponse au nouveau règlement proposé en vertu de la Loi de 2019 pour des soins interconnectés.

Le Réseau travaille présentement avec chaque équipe Santé Ontario (ci-après, ÉSO) de l'Est de l'Ontario qui dessert une communauté désignée en vertu de la *Loi sur les services en français*.

À titre d'exemple, en collaboration avec l'ÉSO Les Enfants Avant Tout du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), le Réseau soutient les ÉSO suivantes dans leur initiative *Stratégies gagnantes* dans notre région :

- Équipe Santé Archipel Ontario
- Équipe Santé Ontario de la vallée de l'Outaouais
- Équipe Santé Ontario de Great River
- Équipe Santé Ontario de Four Rivers d'Ottawa-Ouest
- Équipe Santé Ontario Frontenac Lennox et Addington
- Équipe Santé Ontario de Lanark, Leeds et Grenville *
- Équipe Santé Ontario Hastings-Prince-Édouard *
- Équipe Santé d'Ottawa

* Les ÉSOs indiqués ne desservent pas une région désignée pour les services en français.

À propos de nous

Le Réseau des services de santé en français de l'est de l'Ontario (ci-après le Réseau ou le RSSFE) est un organisme francophone qui engage la communauté francophone dans toute sa diversité et le système de santé pour améliorer l'accès à un continuum de soins de santé de qualité. services activement offerts en français.

Depuis plus de 20 ans, nous jouons un rôle de leadership pour garantir que les 260 000 francophones de l'Est de l'Ontario aient accès à des services de santé de qualité en français. Notre organisation est composée de plus de 1000 membres individuels, de 74 membres



corporatifs, d'un conseil d'administration majoritairement communautaire et d'une équipe chargée de l'avancement des dossiers de planification des services de santé en français.

En 2010, la province de l'Ontario a reconnu le Réseau comme Entité de planification des services de santé en français pour l'Est et le Sud-Est de l'Ontario. Dans le cadre de ce mandat, nous conseillons les autorités sanitaires locales sur toutes les questions touchant la santé des francophones. Le Réseau est l'une des six entités régionales de planification de la santé francophone en Ontario.

Le Réseau est également l'un des 16 réseaux de santé francophones membres de la Société Santé en français. Nous travaillons avec la SSF pour améliorer la santé des francophones vivant en milieu minoritaire partout au Canada.

Préambule

Alors que le Ministère de la Santé entamait la transformation régionale du système de la santé, le Réseau a fourni des commentaires le 14 décembre 2020. À l'époque, les directeurs généraux des deux entités de planification en français ont collaboré à une missive recommandant qu'un certain nombre d'équipes Santé Ontario desservant les zones désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* soient identifiées pour la prestation de services de santé en français. Les commentaires dans ce document font suite à ces recommandations.

Engagement envers les francophones de l'Ontario

Dans le préambule, la Loi de 2019 pour des soins interconnectés mentionne que la population de l'Ontario et son gouvernement « reconnaissent que le système public de soins de santé devrait tenir compte de la diversité des collectivités de l'Ontario et respecter les exigences de la *Loi sur les services en français* en ce qui concerne la planification, la conception, la prestation et l'évaluation de services de soins de santé destinés à la collectivité ontarienne de langue française. »

De plus, la mission de l'Agence (Santé Ontario) inclus dans le paragraphe 6 (h) de « respecter la diversité des collectivités de même que les exigences de la *Loi sur les services en français* dans le cadre de la réalisation de sa mission ».

Le Réseau applaudit cet engagement, mais remarque que cet engagement demeure absent du nouveau règlement proposé. Le Réseau est convaincu qu'avec une responsabilisation claire et adéquate, les services en français s'amélioreront et, par conséquent, les résultats en matière de santé de la population francophone suivront.

Recommandation 1 : Le Réseau recommande que l'engagement de respecter les exigences de la *Loi sur les services en français* soit mis en évidence dans le nouveau règlement.

La désignation d'une ÉSO

Dans son document de consultation sur la nouvelle réglementation, il est mentionné qu'« une fois financée, une ESO désignée devient assujettie aux mesures de responsabilisation prévues par la Loi de 2019 pour des soins interconnectés, y compris les pouvoirs de vérification, d'examen, d'enquête et de supervision. Ces mesures s'appliquent aussi aux électeurs qui reçoivent du financement dans le cadre de l'ESO désignée. »



L'engagement envers la Loi sur les services en français ainsi que les mesures de responsabilisation en place devraient donc être étendus aux ÉSO désignés et à leurs électeurs qui reçoivent du financement directement ou indirectement par l'entremise de l'ÉSO désigné.

Recommandation 2 : Le Réseau recommande que toute ÉSO désignée par le ministère de la Santé appelée à desservir une région désignée en vertu de la *Loi sur les services en français* soit identifiée pour la prestation de services de santé en français.

Recommandation 3 : Le Réseau recommande que les ÉSO aient un rôle dans la responsabilisation des électeurs en vertu de la *Loi sur les services en français*, et qu'elles travaillent de concert avec les Entités dans la planification, la conception et l'évaluation des services de soins de santé destinés à la collectivité ontarienne de langue française.

Recommandation 4 : Le Réseau recommande que toute ÉSO désignée par le ministère de la Santé et appelée à desservir un territoire désigné en vertu de la *Loi sur les services en français* compte au moins un membre de son conseil d'administration issu de la communauté francophone, et que les règlements administratifs l'exigent.

Organisation de coordination sans but lucratif

Le document de consultation sur la nouvelle réglementation présente un ensemble d'exigences de gouvernance pour cette nouvelle organisation de coordination, mais offre peu de contenu sur l'objectif de cette organisation, sa relation avec les ÉSO et les électeurs, et son rôle opérationnel dans le système de santé.

- **Recommandation 5** : Le Réseau recommande que le gouvernement spécifie le rôle opérationnel de l'organisme de coordination dans la livraison des soins, incluant la navigation des patients, la prise de rendez-vous et la coordination des services, de manière à permettre la responsabilisation des services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- **Recommandation 6** : Le Réseau recommande que le gouvernement spécifie la relation entre les ÉSO, les organismes de coordination et les fournisseurs, par l'intermédiaire de leurs conseils d'administration et de leur direction, en ce qui concerne la responsabilité des services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- **Recommandation 7** : Le Réseau recommande que tout organisme de coordination membre d'un ÉSO désigné par le ministère de la Santé et appelé à desservir un territoire désigné en vertu de la *Loi sur les services en français* soit identifié pour la prestation de services de santé en français.
- **Recommandation 8** : Le Réseau recommande l'organisme de coordination ait un rôle dans la responsabilisation des électeurs en vertu de la Loi sur les services en français, et qu'elles travaillent de concert avec les Entités dans la planification, la conception et l'évaluation des services de soins de santé destinés à la collectivité ontarienne de langue française.



- **Recommandation 9** : Le RSSFE recommande que tout organisme de coordination membre d'un ÉSO désigné par le ministère de la Santé et appelé à desservir un territoire désigné en vertu de la *Loi sur les services en français* compte au moins un membre de son conseil d'administration issu de la communauté francophone, et que les règlements administratifs l'exigent.
- **Recommandation 10** : Le RSSFE recommande que le comité de nomination des administrateurs de chaque organisation de coordination desservant une communauté désignée en vertu de la *Loi sur les services en français* soit responsable d'identifier au moins deux candidats francophones potentiels qui répondent aux expériences et compétences établies pour être nommés au conseil d'administration.

Participation des patients, de la famille et des aidants

Le document de consultation présente un ensemble d'exigences réglementaires permettant aux patients, aux familles et au personnel soignant de s'impliquer, mais reste muet sur les communautés minoritaires, incluant les francophones.

- **Recommandation 11** : Le Réseau recommande que, dans l'exigence 10, le conseil consultatif composé de patients, de familles et de membres du personnel soignant inclut également des gens issus de la communauté francophone pour toute et son organisation de coordination appelés à desservir un territoire désigné en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Préparation à la prestation des soins à domicile

La nouvelle organisation fusionnée Soins à domicile Ontario, créée dans la *Loi de 2023 sur les soins commodes à domicile*, est une agence de la Couronne assujettie à la *Loi sur les services en français*. Ainsi, au fil du temps, cette organisation devra participer à la mise en œuvre de cette loi.

Les plans des ÉSO concernant la transition des responsabilités sur les soins à domicile devraient également contenir des éléments pour mieux desservir les francophones.

- **Recommandation 12** : Le Réseau recommande que, dans l'exigence 14, les ÉSO préparent également un plan de mise en œuvre de services en français pour les ÉSO appelés à desservir les régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*.

De plus, l'organisme Soins à domicile Ontario devrait activement prendre part à la responsabilisation en matière de services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.

- **Recommandation 13** : Le Réseau recommande que Soins à domicile Ontario participe activement, avec les Entités, à rendre les prestataires de services responsables d'offrir des services de santé en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- **Recommandation 14** : Le Réseau recommande que les ententes de responsabilisation pour la prestation de services de soins à domicile avec des fournisseurs de services de soins de santé comportent des dispositions rendant ces



fournisseurs responsables de participer à la prestation de services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*, tant pour les organismes à but non lucratif que pour les entreprises privées.

- **Recommandation 15** : Le Réseau recommande que Soins à domicile Ontario entreprenne, en collaboration avec les entités, l'identification de prestataires de soins à domicile pour la prestation de services en français dans chaque région désignée en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Conclusion

Le Réseau est convaincu que les francophones de notre région accueilleront et apprécieront la clarification en matière de responsabilisation des services de santé en français. Préciser des éléments de responsabilisation dans le nouveau règlement permettra d'abaisser certaines barrières à l'accès aux services de qualité pour les francophones, et ainsi améliorer leur santé.

Le Réseau n'a pas mené de recherche sur les coûts associés aux recommandations proposées dans ce document. Toutefois, le Réseau est convaincu que le cadre existant lié à la *Loi sur les services en français* est un outil efficace qui, avec la collaboration des Entités de planification, des agences de santé et des ministères, pourrait contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé par les francophones. Les implications financières de l'utilisation d'un cadre existant et éprouvé et de son extension sont minimales par rapport aux ressources libérées grâce à l'amélioration des résultats en matière de santé de la population francophone.

Nous remercions le ministère de la Santé d'avoir donné au Réseau l'occasion de commenter le nouveau règlement proposé en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins connectés*.

**Le Réseau des services de santé en français
de l'est de l'Ontario**